

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.12.455

**Initiative Charente :**  
**avenant n° 1 au Prêt**  
**Croissance**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance :** Bernard CONTAMINE

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

**Excusé(s) :**

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.12.455**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -  
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

**INITIATIVE CHARENTE : AVENANT N° 1 AU PRET CROISSANCE**

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Innovation et à l'Entrepreneuriat de GrandAngoulême dont les premières actions ont été approuvées par délibération n°260 du 4 décembre 2014, la constitution d'un fonds de prêt d'honneur soutenant la croissance des entreprises avait été approuvée par délibération n°130 du conseil communautaire du 2 avril 2015.

Le déploiement de ce Prêt d'honneur s'est fait avec Initiative Charente. Cette association est spécialisée dans ce type d'outil et dispose de l'expérience et des ressources nécessaires pour la bonne gestion des prêts d'honneur. Ainsi, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé entre l'association Initiative Charente et GrandAngoulême le 15 avril 2015. La convention prévoit que les prêts d'honneur pourront être octroyés par Initiative Charente aux projets de croissance des entreprises jusqu'au 31 décembre 2020. Au terme de la convention, ou en cas de non-respect de la convention par l'association, l'apport sera restitué à GrandAngoulême.

L'apport de GrandAngoulême initialement prévu pour la constitution de ce fonds s'élevait à hauteur de 1 890 000 € pour la période 2015 à 2020. En complément, la Caisse des Dépôts et Consignations et les banques du territoire abondent pour la constitution du fonds.

Depuis son lancement, 20 prêts ont été octroyés à 15 entreprises pour un montant de 535 000 €.

Après évaluation des 3 premières années et en concertation avec Initiative Charentes, il est proposé de ne pas apporter les deux dernières annuités considérant que la dotation actuelle permettra de répondre aux demandes.

Cette modification de la dotation est prévue par l'article 12 de la convention avec droit de reprise en date du 15 avril 2015. Le fonds serait ainsi doté de 1 249 000 € dont 100 000 € apportés par la Caisse des Dépôts.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 5 décembre 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention avec droit de reprise en date du 15 avril 2015.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>18 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>18 décembre 2018</b>

**AVENANT N°1 AU**  
**CONTRAT D'APPORT AVEC DROIT DE REPRISE**

**Entre**

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême** – GrandAngoulême – dont le siège est situé 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME représentée par son président, Monsieur Jean-François DAURÉ

Ci-après dénommée « **le Grand Angoulême** »

**et**

**Initiative Charente**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée au Journal officiel du 20 décembre 1996, dont le siège social est sis 7 rue du secours 16000 Angoulême, domiciliée audit siège, représentée par M. Jean-Michel DEMONT, agissant en qualité de Président, dûment habilité à l'effet des présentes,  
ci-après dénommée « **l'Association** » ou « **Initiative Charente** »

*Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1511-2 , L1511-4 et L5216-5*

*Vu l'accord du Conseil régional du*

*Vu les délibérations du Conseil communautaire n°260 du 4 décembre 2014, n° du 29 mars 2015 et n° du*

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**I - Modification des articles suivants**

**Article 1- Apport**

**1.1- Montant de l'apport**

L'apport de GrandAngoulême destiné à abonder le Fonds de croissance est fixé à 1 212 000 €

**1.2 - Modalités de versement de l'apport**

Les apports 2019 et 2020 ne seront pas abondés par GrandAngoulême.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	<b>TOTAL</b>
<b>Apport au fonds</b>	<b>192 000</b>	<b>342 000</b>	<b>339 000</b>	<b>339 000</b>	<b>annulé</b>	<b>annulé</b>	<b>1 212 000</b>

**II – Autres dispositions**

Les autres articles et dispositions de la convention restent inchangés

Fait à Angoulême, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux

Pour l'association initiative Charente	Pour le Grand Angoulême
Monsieur Jean-Michel DEMONT Président	Monsieur Jean François DAURÉ Président

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : prévisionnel d'activités d'Initiative Charente

Annexe 2 : caractéristiques des prêts croissance **et des prêts amorçage** (nature, bénéficiaires, montants maxi et mini par projet et bénéficiaire, durée, différé, etc....)

Annexe 3 : projet stratégique de l'association

Annexe 4 : modèle de document retraçant le taux de continuité des entreprises ayant bénéficié d'un prêt d'honneur